

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi premier février deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle des fêtes de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

**Présents** : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Samuel LECAS, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Jean-Pierre PERNEL

**Absents excusés** : Raphaëlle BAGNOLATI donne pouvoir à Isabelle RICHARD  
Robert LEPOIX donne pouvoir à Dominique MALLERON

**Absent** : Aurélien BORDINAT

Mme Isabelle RICHARD est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

### **SUPPRESSION D'EMPLOI**

Présentation du tableau des effectifs au 01.01.2022.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel de la commune et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2021 pour supprimer un poste, le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes décide à l'unanimité des présents de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 des effectifs de la commune le poste de rédacteur à 6/35<sup>ème</sup> (non pourvu).

### **ORGANIGRAMME**

Présentation de l'organigramme de l'effectif des 16 agents de la commune de Sancergues.

Afin de mettre à jour l'organigramme de la commune et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes, valide à l'unanimité des présents l'organigramme de la commune à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### **NOMINATION REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION « COMITE POUR UN SECOND PONT SUR LA LOIRE A LA CHARITE »**

Monsieur le Maire informe du courrier de Monsieur Henri VALES, Maire de La Charité Sur Loire et Président de l'association « Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité » demandant, suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, la reconstitution du comité directeur de l'association qui est constitué pour moitié d'élus du territoire (parlementaires, conseillers régionaux, départementaux et maires). Monsieur le Maire présente les statuts de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes désigne à l'unanimité des présents comme représentant titulaire Monsieur Jean-Luc CHARACHE et comme représentant suppléant Monsieur Jean-Marie MUSOLESI.

## **CONVENTION DE FORMATION A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)**

Le Maire, informe l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés (...) 2° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C (...) » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues en application des articles 3, 38, 39, 44, 51, 64 et 68 (...) ».

Le centre de gestion de la Fonction publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à la formation organisée par le CDG 18 permettant la prise en main du Site Emploi Territorial et d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les agents pourront être formés à titre onéreux à l'utilisation du SET. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et procédé aux votes décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18 annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **COMPLEXE SCOLAIRE : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MARCHES DE TRAVAUX**

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2022 pour les marchés de travaux, Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des entreprises sélectionnées. (voir annexe jointe).

## **COMPLEXE SCOLAIRE : DELEGATION A SEM TERRITORIA MARCHES DE TRAVAUX**

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le rapport d'analyse des offres des marchés de travaux du 28 janvier 2022,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2022 pour les marchés de travaux,

Vu la décision de Monsieur le Maire du 31 janvier 2022 retenant les entreprises pour les marchés de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes autorise à l'unanimité des présents la SEM TERRITORIA, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de Sancergues et sous son contrôle à signer et à engager les marchés de travaux.

### **PROJET DE CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING ET/OU TELETRAVAIL A SANCERGUES**

Le Maire indique à l'assemblée que des locaux sont actuellement vacants au-dessus de l'école primaire. Après échanges, il est décidé d'envisager rapidement la réhabilitation à moindre frais mais dans de bonnes conditions de ces locaux afin de lancer le projet de création d'un espace de coworking à Sancergues.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)**

Le débat sur la Protection Sociale Complémentaire a été organisé devant l'assemblée délibérante. Le document de présentation fourni par le centre de gestion du Cher sert de support.

Compte tenu des éléments exposés l'assemblée délibérante :

- Prend acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux suivant l'ordonnance N°2021-15175 du 17/02/2021.
- Prend acte du projet des centres de gestion 18, 28, 36 et 41 de s'associer pour des consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'extinction de l'éclairage public au Minerai la nuit n'est pas prévue.
- Concernant les **jeux concours** proposés dans le bulletin municipal, le dépouillement et la remise des prix auront lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars à 19h à la salle des fêtes. Seront conviés : les participants, les commerçants et les membres du conseil municipal.
- Dans un courrier, l'association MAM Les Chérubins demande la mise à disposition de locaux plus grands et plus adaptés afin d'élargir leur activité. A ce jour, nous n'avons pas de locaux disponibles à proposer. Néanmoins, avec la création du complexe scolaire, l'école maternelle va libérer les lieux qu'elle occupe actuellement, ainsi, les locaux pourraient être proposés à l'association.
- L'entreprise Menuiseries Confort Energie a fait un devis d'un montant de 2.088,01€ pour changer la porte du presbytère. Après échange, les membres du conseil municipal sont d'accord pour accepter cette proposition.
- L'entreprise EIFFAGE a fait un devis d'un montant de 4.399,56€ pour la création d'un passage bateau rue de la Chicane. Après échange, les membres du conseil municipal décident de chercher une autre solution.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Prochaine séance du conseil municipal, lundi 14 mars 2022 à 19h.

# COMPLEXE SCOLAIRE (marchés travaux)

Annexes

Tableau récapitulatif des entreprises sélectionnées :

N° lot	DESIGNATION	Estimation.€HT	Entreprise mieux disante
Lot n°1	Désamiantage - démolition	30 000,00	DB Centre (27 794,35 € HT)
Lot n°2	VRD - espaces verts - aménagements extérieurs	171 500,00	COLAS (152 000 € HT)
Lot n°3	Fondations - gros œuvre - ravalement de façade	430 500,00	GBC (380 000 € HT)
Lot n°4	Charpente bois - bardage bois	45 000,00	LEGER (83 400 € HT) PSE n°2 non comprise
Lot n°5	Couverture bac et polycarbonate - bardage acier	128 500,00	PRO ETANCHE CENTRE (164 052.60 € HT) y compris variante libre 1
Lot n°6	Menuiseries extérieures en aluminium - serrurerie	113 000,00	ALVES (107 000 € HT)
Lot n°7	Plâtrerie	50 600,00	DA COSTA (55 863 € HT)
Lot n°8	Faux plafond	4 100,00	LECOMTE (18 500 € HT)
Lot n°9	Menuiseries intérieures - signalétique intérieures	74 000,00	ELVIN (60 073, 63 € HT) y compris PSE n°3
Lot n°10	Sols souples	24 000,00	DECORS SOLS PLAFONDS (28 639, 80 € HT)
Lot n°11	Carrelage - Faïence	22 000,00	SRS (22 000 € HT)
Lot n°12	Peinture	28 800,00	PEINTURE ET COULEURS DU BERRY (23 600 € HT)
Lot n°13	Electricité courant fort - courant faible	123 500,00	SEEC (111 094, 50 € HT)
Lot n°14	Plomberie sanitaire - chauffage - ventilation	220 000,00	INACCEPTABLE donc infructueux
	<b>TOTAL ESTIMATION MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>1 465 500, 00</b>	<b>1 234 017.88 € HT</b>